



Le Sne-Fsu défend l'adoption d'un nouveau modèle de véhicule de service qui permette enfin à chaque agent d'affronter n'importe quel type de chemin, de faire ses courses, d'amener les enfants à l'école et de partir en vacances !!! *

* Mais non, on plaisante !!!
L'UGAP n'a pas encore réussi à mettre ce modèle au catalogue...



DEPUIS 40 ANS,
C'EST POUR VOUS
QUE NOUS AGISSONS !
VOTEZ SNE FSU !

Plus sérieusement, le Sne-Fsu considère que la circulaire 2008-6 ne suffit pas à justifier l'utilisation des véhicules de service, et notamment leur stationnement sur les résidences familiales. D'ailleurs la Cour des comptes a abordé ce fait dans ses deux rapports (2007 et 2012) conduisant l'établissement à diminuer son parc automobile (-40 véhicules). Cette ponction ne s'est quasiment pas faite ressentir du fait de la baisse des effectifs. Mais qu'en sera-t-il la prochaine fois ?

Or, s'il est une évidence pour chacun de nous, **c'est la pertinence pour chaque agent de disposer d'un véhicule de service.** Aujourd'hui, les faibles effectifs, les économies de fonctionnement et la diversité des missions ne permettent pas de s'affranchir de secteurs opérationnels. C'est la clef pour disposer d'une efficacité optimale : proximité, vitesse de réaction, connaissance du territoire et des acteurs locaux.

Le Sne-Fsu porte donc avec conviction dans les différentes instances l'idée qu'il convient de consolider l'argumentaire permettant objectivement de légitimer notre mode d'utilisation des véhicules de service.

Les pistes ne manquent pas : découpage des départements en secteurs d'activité pour une meilleure cohérence territoriale, opérationnalité des agents dès qu'ils quittent le domicile... Ce dernier point, notamment, permet la réduction des temps de route, la réduction des risques d'accident, la réduction des émissions de gaz à effet de serre...